

chausson

Client n° 406161

N°TVA:

SASU JM CONCEPT ENERGIE
M.MARTIGNAC JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC



FACTURE n° 09291922 du 31/03/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 38 15 12

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24937170 DU 4/03/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par JULIEN								
628917.01	TRAPPE METAL LAQUEE BLC 30/30 GYPSO	1	U		34,14	34,14		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
146051.01	KNAUF HYDRO KH BA13 250/120	6	M2		6,95	41,70		
	dont Eco-Contribution					(0,72)		
89358.01	TP238 135/60- 75MM R2,35	5,67	M2		9,30	52,73		
	dont Eco-Contribution					(0,51)		
BON N° 24937468 DU 16/03/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par JULIEN								
148458.01	REGARD EAUX PLUV.25/25/25 RPCT	1	U		28,50	28,50		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
746278.01	COUVERCLE REGARD 25/25 SAB. UCORPCT	1	U		12,83	12,83		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 24937782 DU 28/03/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS								
Signé par JULIEN								
155.01	FER TOR HLE D 8 BARRE 6ML B500B	36	ML		0,49	17,64		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
199281.01	LECLASSIC ECOPLANET 32,5R CENF-35KG	2	U		9,99	19,98		
	dont Eco-Contribution					(0,40)		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(1,83)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
212,52	20,00% 42,50	255,02	30/04/26	L.C.R.	17807 00815 15521040835 79

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.